

# Débats et conclusions

*Association = Groupement de personnes qui s'unissent en vue d'un but déterminé* (Petit Robert, 1968)

Si nous devions résumer en quelques mots les débats qui ont suivi les présentations faites par cinq associations ils pourraient être « Qu'est-ce qu'une association ? ».

Si nous l'avions déjà pressenti au cours des réunions préparatoires à Foresterrannée'02, cette question est violemment revenue à la figure des participants tout au long des débats.

En effet, probablement à tort, nous étions nous cantonnés, au moins implicitement, dans une définition juridique de l'association au travers de la Loi de 1901. Mais pourquoi le Collectif des Maures ne serait-il pas aussi une « association » de personnes morales et physiques de bonne volonté toutes tournées vers un même but ?

C'est ainsi que l'on a pu dire au cours de ces débats que la Loi de 1901 sur les associations était une auberge espagnole « où l'on fait ce que l'on veut », allant du WWF avec son budget annuel de 6 millions d'euros, ses 50 salariés permanents et ses 80 000 adhérents, à la petite association de quartier avec quelques membres défendant un arbre ou deux menacés par quelque élargissement de voirie.

Si cette loi était changée, ce serait certainement dans un sens plus restrictif, pas forcément bien d'ailleurs aux yeux de certains.

De fait il n'y a jamais eu de véritables décisions de la part des pouvoirs publics pour proposer des classes d'associations, ce qui aboutit à mettre sur le même pied des asso-

ciations fort différentes, peut-être au détriment de certaines d'entre elles. D'où les inquiétudes actuellement de certains de voir quelques associations aller au-delà de l'esprit de la loi. Il serait donc nécessaire de mieux identifier la situation en évaluant les coûts à déléguer, mais aussi pourquoi pas, l'efficacité de l'association. Pour une véritable reconnaissance des associations il faudrait aussi pouvoir leur procurer les moyens de fonctionner au jour le jour, ce qui n'est pas souvent le cas les subventions arrivant opérations par opérations. Mais d'aucuns craignent alors que l'association y perde son âme et pensent qu'elle doit vivre sur les cotisations de ses membres.

L'illustration de ce débat a été faite en discutant de l'Agence foncière du département de l'Hérault, association financée à 80 % par le Conseil général, les 20 % restant par de l'autofinancement. Si certes la gestion d'une telle structure est certainement plus souple que celle d'un conseil général, quelques participants au débat se sont demandés si une telle structure correspondait à l'esprit de la loi sur les associations.

En conclusion générale de ces interventions, il est apparu qu'un débat sur le rôle et la place des associations était nécessaire dans la société française.

Peut-être que la tournure prise par ces échanges a quelque peu escamoté celui du rôle des associations vis-à-vis de la forêt méditerranéenne proprement dite. Les cinq exposés nous ont pourtant montré la vitalité et la diversité (gage de stabilité ?) de la vie associative lato sensu dans la vie de cette forêt.

L'expérience de chacune des associations a apporté son lot de questions comme celui de savoir jusqu'où devait aller une association : doit-elle simplement alerter ou doit-elle aussi agir (Collectif des Maures) ? Ou encore comment une très grande association peut-elle vraiment mobiliser ses membres (WWF) ? Comment se comporte une association d'une telle taille vis-à-vis des organisations institutionnelles ?

Pour ce qui est du Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence (C.C.E.P.), il a été posé la question de savoir comment ce Conservatoire concevait l'ouverture au public des zones dont il a la gestion (propriétaire ou non), question à laquelle le C.C.E.P. a répondu qu'il évitait, sauf nécessité impérative, toute « sanctuarisation » des sites dont il est gestionnaire, favorisant l'accès au public autant que faire se peut.

Bien que son statut juridique soit assez particulier, l'association regroupant les Comités Communaux de Feux de Forêt a quant à elle souligné le rôle important du bénévolat dans cette structure ainsi que son rôle de formation du public pour la prise de conscience des précautions à prendre contre les risques incendie de forêt dans notre région méditerranéenne.

Le dernier exposé, fait par le GRAINE, a entraîné une discussion sur le rôle des Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui de l'avis de certains dans la salle ne sont pas toujours très crédibles, car trop tournées souvent vers la « protection de l'environnement », le « développement » au profit de l'Homme ne venant qu'après. Vaste débat...

Pour en terminer, quelle(s) perspective(s) pour les associations travaillant sur la forêt méditerranéenne à la suite de cette journée des associations ? Cela n'a pas été explicitement débattu au cours de notre journée des associations, mais néanmoins il nous semble que nombre des participants ont été étonnés de découvrir la vitalité, la diversité, la multiplicité, de la vie associative dans la forêt méditerranéenne. Une voie à explorer par l'association Forêt Méditerranéenne serait peut-être de favoriser une synergie plus grande encore de cette vie associative.

**François Romane  
Cécile Chapon**



**Photo 2 :**  
La Journée  
des associations.  
Photo D.A.

## Liste des participants à la journée des associations

Bertrand ADER - Union régionale vie et nature  
Georges AILLAUD - Université de Provence  
Guy AUBERT - Université d'Aix Marseille  
Claude BAILLY  
Mohamed BENZYANE - Ministère chargé des eaux et forêts du Maroc  
Marjorie BILDE - Conseil général des Hautes Alpes  
Odile BONFILS  
Thomas BRICHET - Association Ilex  
Antoine CATARD - Conservatoire - Etudes des écosystèmes de Provence  
Cécile CHAPON - Institut national de la recherche agronomique  
Patrick CODER - Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts des Bouches-du-Rhône  
Franck DEL GIOVANE - Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts des Bouches-du-Rhône  
Norbert GALLAND  
Cyril GOMBERT - FORESTOUR

Sabine GORRÉ - GRAINE Languedoc-Roussillon  
Jacques GOURC - Office national des forêts Méditerranée  
Nadine GOUTOULLI, FORESTOUR  
Alain LESTURGEZ - ASL Suberaie varoise  
Philippe MAIGNE - Syndicat Mixte Départemental des Massifs Concors-Sainte Victoire  
Rodolphe MAJUREL - Agence foncière du département de l'Hérault  
Mickaël REBELLER - Mairie de Nîmes  
François ROMANE - Conservatoire des espaces naturels du Languedoc Roussillon  
Jean ROUBAUD - Groupement Forestier du Jas du Murier  
Stephan SALATS - Association Ilex  
José SALLÉ - Mouvement national de lutte pour l'environnement  
Hélène SOSA - Agence foncière du département de l'Hérault  
Daniel VALLAURI - WWF France  
Catherine VIEILLEDENT - UC littoral